




Diplôme d'université


Modes amiables de règlement des différends


Possibilité de capitaliser des modules du DU MARD en obtenant un Certificat d'université :

- > CU Outils de l'amiable
- > CU Médiation

Le DU apporte aux participants la possibilité de se former aux modes amiables de règlement des différends : négociation, médiation, audience de règlement amiable, droit collaboratif, procédure participative assistée par avocat.

 Campus de Jacob-Bellecombette

 Diplôme délivré par la Faculté de droit

 > Formation initiale
> Formation tout au long de la vie

 Effectifs attendus
20 inscrits

> Objectifs de la formation

- Se former aux différents MARD (négociation, médiation, audience de règlement amiable, droit collaboratif, procédure participative assistée par avocat).
- Acquérir et maîtriser les outils de l'amiable quel qu'en soit le domaine d'application.
- Mettre en capacité les participants de proposer les MARD à leurs clients ou aux justiciables, leur apprendre à tenir leur rôle au cours du processus (ex. avocat conseil d'une partie en médiation ou en audience de règlement amiable), voire à les pratiquer eux mêmes s'ils conduisent le processus (négociateur, médiateur, juge de l'audience de règlement amiable, avocat collaboratif ou participatif).

> Spécificités

- Formation aménagée sur 2 jours :
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ;
 - le samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ;
- et concentrée sur 8 mois (de début octobre à fin mai) afin d'être conciliée avec l'activité professionnelle des participants.
- Pédagogie active, alternant les apports théoriques et les mises en situation pratiques.
 - Intervention de professionnels affichant une compétence et une expérience dans le domaine des MARD.
 - DU MARD reconnu par l'AFPDC et remplissant les conditions du CNMA

> Conditions d'accès

PROFESSIONNELS

- Cette formation est accessible en formation continue.
- Tout professionnel (avocat, juge, commissaire de justice, notaire, juriste d'entreprise, expert, psychologue, DRH, médecin du travail, gestionnaire relation client, architecte, etc.) qui intègre dans sa pratique la gestion des conflits et souhaite acquérir des compétences dans ce domaine peut se porter candidat.
- Un jury, composé des deux responsables de la formation (un enseignant-chercheur et un avocat spécialisé en MARD), prononce après étude du dossier et/ou entretien, l'admission dans les limites de la capacité d'accueil du DU.

ÉTUDIANTS

- Sous réserve des places disponibles, la candidature au DU MARD peut être ouverte aux étudiants en formation initiale titulaires d'un Bac + 4.
- Cette candidature s'effectue en parallèle ou indépendamment d'une inscription en Master 2, pour afficher ensuite une compétence en MARD, permettant une meilleure intégration professionnelle.

> Organisation pédagogique

Enseignements

Le DU MARD représente un volume total de 200 heures. Les participants doivent s'inscrire aux 6 modules obligatoires (190 h en présentiel + 10 h de travail personnel pour établir une note de lecture sur un ouvrage) pour acquérir le DU MARD.

Pour approfondir la formation de base de 200 heures, ils peuvent s'inscrire en plus à un ou plusieurs modules facultatifs.

Sociologie et dynamique du conflit/Techniques de négociation/Neurosciences/Techniques de communication (écoute active, PNL, CNV)/Médiation/Audience de règlement amiable/Droit collaboratif/Procédure participative/Divorce par consentement mutuel extra-judiciaire/Gestion des conflits en entreprise et en matière de construction/Accord des parties.

Modalité d'obtention du diplôme

L'évaluation est organisée en fin de cycle et comprend deux épreuves :

- une note de lecture ;
- une soutenance orale devant un jury sur la mise en pratique de la médiation et du droit collaboratif (cas pratique avec mise en situation).

L'attribution du DU est conditionnée par :

- le suivi complet des 6 modules obligatoires de la formation sur 1 ou 2 année(s) universitaire(s) ;
- l'obtention de la moyenne de 10/20 à l'évaluation.

CU outils de l'amiable et CU médiation

Les participants, titulaires d'un bac + 2, qui n'ont pas un profil avocat peuvent s'inscrire à certains modules du DU MARD qu'ils peuvent valoriser en acquérant un certificat d'université.

> Programme

Programme détaillé sur le [catalogue des formations de la Faculté de droit](#).

LES + DE LA FORMATION :

> **Diplôme remplissant les conditions du centre national de médiation des avocats (CNMA) comme formation de 200 heures :** les avocats titulaires du DU MARD pourront demander leur référencement auprès du CNMA.

> **Capitalisation possible de modules de la formation en vue de l'obtention d'un certificat d'université.**

> **Formation certifiée Qualiopi.**

> **Diplôme reconnu par l'association française des praticiens du droit collaboratif (AFPDC) :** les avocats titulaires du DU MARD pourront être inscrits sur la liste des avocats, formés au droit collaboratif, tenue et diffusée par l'AFPDC.

afpdc DROIT COLLABORATIF

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification Qualiopi a été attribuée au titre de la loi des compétences et des métiers.
Acteurs de l'économie

Réalisation : Service communication de la Faculté de droit - Juin 2025 - Crédit photos : CANVA - DOCUMENT NON CONTRACTUEL

> Contact

Responsables pédagogiques :
Beatrice.Gorchs-Gelzer@univ-smb.fr
et Carole Ollagnon-Delroise, avocat au barreau de Chambéry, médiateur, praticien du droit collaboratif

www.fac-droit.univ-smb.fr

Des questions sur la formation continue ?

> Laurence.Redoutez@univ-smb.fr

> 04 79 75 91 82

> www.univ-smb.fr/formation-continue

Téléchargez le formulaire de candidature



1 UNIVERSITÉ, 3 CAMPUS : ANNECY - CHAMBÉRY/JACOB-BELLECOMBETTE - LE BOURGET-DU-LAC

